

Coe-Rexecode publie les chiffres inédits de la durée effective du travail et compare les stratégies pour l'emploi mises en place en France et en Europe

A une semaine du sommet pour l'Emploi, Coe-Rexecode publie, pour la première fois, **les chiffres réels de la durée effective du travail en France comparée à celle des autres pays européens**. Ces chiffres, qui résultent des enquêtes statistiques annuelles « Force de travail » d'Eurostat, n'étaient pas disponibles jusqu'ici.

➤ L'étude de Coe-Rexecode établit la réalité de la durée du travail en Europe

L'étude de Coe-Rexecode se fonde sur la seule enquête statistique, conduite par Eurostat, qui fournit des chiffres de la durée du travail **comparables pour tous les pays** :

1. Les données concernent la **durée effective annuelle de travail** (nombre d'heures effectivement travaillées dans l'année) ;
2. Les comparaisons portent sur **des moyennes de catégories de travailleurs comparables et homogènes** (distinction entre emploi salarié et non-salarié, entre temps plein et temps partiel).

Cette démarche permet de **corriger certains jugements** selon lesquels, par exemple, la durée du travail serait plus élevée en France qu'en Allemagne. Elle débouche sur des conclusions pour le débat public sur l'emploi.

➤ La durée effective du travail en France est la plus faible d'Europe

La comparaison établie par Coe-Rexecode entre les pays européens conduit à trois résultats majeurs :

1. La **durée effective annuelle moyenne** de travail des **salariés à temps plein** en France est, avec la Finlande, **la plus faible de l'Union Européenne** (1 679 heures en 2010, soit 224 heures de moins qu'en Allemagne) ;
2. Après la réforme des 35 heures, la France a connu **la diminution de la durée effective de travail** des salariés à temps plein **la plus forte de l'Union Européenne** au cours des 10 dernières années (moins 270 heures entre 1999 et 2010, contre moins 124 heures pour l'Allemagne) ;
3. En France, les durées effectives annuelles moyennes de travail des **travailleurs non-salariés à temps plein** (2 453 heures) et **des salariés à temps partiel** (978 heures) se situent en revanche dans la **moyenne-haute européenne**.

➤ **La stratégie française de baisse provoquée de la durée du travail n'a pas été la plus efficace pour l'emploi et le pouvoir d'achat**

En faisant le lien entre la durée du travail, le taux d'emploi et le pouvoir d'achat, l'étude de Coe-Rexecode a distingué les stratégies pour l'emploi mises en œuvre dans les pays européens ainsi que leurs conséquences macroéconomiques. Elle souligne entre autres **l'écart entre** :

1. **Un exemple allemand** caractérisé, dans une démographie en déclin, par un « **partage du travail** » réussi. Le pays a encouragé la négociation d'entreprise, le **développement du temps partiel** et **une baisse limitée de la durée effective du travail**. Cela a permis **une augmentation du taux d'emploi et des gains de pouvoir d'achat** de sa population.
2. **Une stratégie française** qui n'a pas tiré parti de nos atouts démographiques et a ainsi **perdu une partie du potentiel du pays**. Le passage aux 35 heures a fait **baisser fortement la durée du travail** (à temps plein et à temps partiel) **sans pour autant stimuler de façon significative le taux d'emploi global, et en bridant le pouvoir d'achat moyen**.

➤ **La politique de l'emploi française doit tirer les conclusions de cet échec**

Si la stratégie suivie au début de la dernière décennie a fait perdre du potentiel à la France, il n'est cependant pas trop tard pour en tirer les conséquences :

1. **Les ajustements spontanés et négociés de la durée du travail s'avèrent plus efficaces** pour la hausse du taux d'emploi **que la baisse réglementaire de la durée légale** ;
2. Il est primordial de **rétablir un fonctionnement fluide et efficace du marché du travail** en France.

Le dynamisme démographique de la France est un atout majeur dont la France peut tirer parti par des réglementations de l'emploi moins restrictives et un meilleur fonctionnement du marché du travail. Une libération de la durée du travail grâce à des accords d'entreprises conduirait à une augmentation du taux d'emploi et du pouvoir d'achat en France.

Contact : Anne-Charlotte Vuccino, 01 80 48 14 80, acvuccino@footprintconsultants.fr